

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, les demandes de dérogation mineure suivantes ont été déposées :

**Monsieur Daniel Côté (9435-7563 Québec inc.) 672 rue des Moissons (lot 6 354 494) et 660 rue des Moissons (lot 6 354 495)**

Dans le but d'obtenir un permis de construction pour deux résidences multifamiliales (6 logements), certaines normes ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage pour les lots suivants :

- Lot 6 354 494 : marge de recul arrière, parallélisme et alignement de la façade;
- Lot 6 354 495 : marge de recul arrière, parallélisme et alignement de la façade.

**Municipalité de Saint-Isidore, rue du Musicien, ptie lot 3 173 773**

Dans le but d'acquérir une partie de rue pour procéder à la construction d'un entrepôt, laquelle rue est la propriété de la municipalité, le futur acquéreur, Viabois, ne peut respecter les normes relatives à la marge de recul avant et l'implantation du bâtiment, et ce, tel que prévu au règlement de zonage.

**Comité de développement industriel de Saint-Isidore de Beauce-Nord inc.**


Dans le but de procéder au lotissement de la phase 2 du parc industriel (8 terrains et une rue sans issue), les normes relatives à la largeur de la façade pour 2 lots d'angle ne peuvent être respectées tel que prévu au règlement de lotissement, car ces deux emplacements sont situés dans une courbe.

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ces sujets lors de la séance ordinaire du lundi, 3 mai 2021, à 20 h 00, au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Une consultation écrite se déroule de la publication des présentes jusqu'au 30 avril 2021. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en adressant leurs commentaires soit :

- Par courrier : Municipalité de Saint-Isidore, 128 route Coulombe, Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
- Par courriel : [info@saint-isidore.net](mailto:info@saint-isidore.net)

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois d'avril deux mille vingt et un (2021).**

  
Marc-Antoine Tremblay,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

